

FICHE PROGRAMME

Validation des Acquis et de l'Expérience

Objectifs de la formation

Permettre au candidat d'obtenir tout ou partie d'une certification (diplôme, titre, CQP) inscrite au RNCP grâce à son expérience professionnelle et/ou bénévole, sans suivre de formation

Faire reconnaître ses compétences et son parcours professionnel

Public visé

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, pouvant justifier d'au moins un an d'expérience cumulée (1607 heures) en rapport direct avec la certification visée.

Prérequis

Justifier d'au moins un an d'expérience en lien avec la certification visée

Choisir une certification inscrite au RNCP

Délais d'accès :

Entrée permanente. L'accompagnement peut démarrer dès que les formalités administratives sont réalisées.

Engagement : Réaliser une VAE est une démarche qui demande du temps et un investissement personnel important sur le long terme. La durée moyenne d'un parcours avant le passage devant le jury est comprise entre six et douze mois.

Durée de l'accompagnement : La durée est personnalisée selon les besoins, 24h maximum sur une amplitude de 4 à 12 mois

Financement

CPF, plan de développement des compétences, OPCO, France Travail, France VAE,... différentes aides et subventions existent pour financer une VAE selon son statut.

Déroulement

Définition du projet

- Analyse du parcours professionnel
- Identification des compétences acquises
- Étude personnalisée pour cibler le diplôme correspondant à l'expérience : diplôme RNCP adapté à l'expérience

Recevabilité de la demande

- Présentation du parcours professionnel et des activités exercées (preuves d'expérience)
- Envoi de la demande de recevabilité au certificateur

Accompagnement

- Aide à l'analyse de l'expérience et au choix du diplôme
- Constitution du dossier de validation
- Préparation à l'entretien avec le jury

Dossier de validation

- Présentation détaillée des activités en lien avec la certification
- Explication du dossier lors de l'entretien avec le jury

Passage devant le jury

- Évaluation des compétences acquises par l'expérience
- Validation totale, partielle ou refus de la certification

Pour les titres de l'éducation nationale, l'étude personnalisée est un entretien individuel permettant d'analyser le parcours du candidat, d'évaluer l'adéquation entre ses compétences et le diplôme visé, et de sécuriser la faisabilité du projet VAE. Elle aboutit à un avis sur la pertinence du projet et à l'orientation vers le dépôt du Livret 1 ou l'ajustement du parcours.

Contact : 0590 38 00 40 / fore.entreprise@fore.fr / philippe.fardella@fore.fr

Modalités pédagogiques

Rdv en présentiel, distanciel, mixte

La VAE demande un investissement personnel.

Dans le cas d'un accompagnement, du temps de travail est à prévoir entre chaque rdv.

Modalités d'évaluation

Évaluation régulière au cours de l'accompagnement

Entretien oral avec un jury de professionnels et d'enseignants

Présentation de l'expérience professionnelle et du dossier

Validation

Délivrance totale ou partielle de la certification visée par le jury

Validation partielle

Outre la validation finale du jury, la certification peut s'acquérir par capitalisation des blocs de compétences. Chacun des blocs représente un ensemble cohérent et homogène pouvant être acquis indépendamment des autres. Un certificat de validation propre à chaque bloc est remis au candidat en cas de validation partielle.

Equivalences et passerelles

Dans le cadre de la VAE, les notions d'équivalence et de passerelle dépendent de la certification visée par le candidat et des règles définies par le certificateur.

La VAE permet d'obtenir :

- Une certification complète
- Ou une validation partielle, correspondant à un ou plusieurs blocs de compétences

En cas de validation partielle, des passerelles peuvent être proposées afin de compléter les compétences manquantes, notamment via :

- Des actions de formation complémentaires
- Une nouvelle expérience professionnelle

Certaines certifications peuvent également prévoir des équivalences ou dispenses d'épreuves, selon le parcours et les certifications déjà détenues par le candidat. Ces modalités sont analysées lors de l'étude personnalisée et précisées en fonction du projet individuel et du certificateur concerné.

FORE Entreprise accompagne le candidat dans l'identification des suites de parcours possibles en cas de validation partielle (formation, expérience, nouvelles démarches VAE).

Suite de parcours

- En cas de validation totale : accès direct à la certification visée et possibilité de poursuite vers une certification de niveau supérieur
- En cas de validation partielle : mise en œuvre d'un parcours complémentaire permettant d'acquérir les compétences manquantes (formation, expérience professionnelle, nouvelle démarche VAE)

Débouchés

- Reconnaissance officielle des compétences acquises par l'expérience
- Évolution professionnelle (promotion, changement de poste, élargissement des missions)
- Accès à de nouveaux emplois ou secteurs d'activité

Tarifs : de 900 à 1 980 euros



**Accessibilité aux personnes
en situation de handicap**
Référént : Pierre D'Allard

Contact : 0590 38 00 40 / fore.entreprise@fore.fr / philippe.fardella@fore.fr